

**Numéro 20 - septembre 2010**  
**Aux frontières du sport**

## **Des marges urbaines à l'institutionnalisation : les pratiques sportives auto-organisées dans la ville de Besançon**

Gilles Vieille Marchiset

### **Résumé**

Le processus d'institutionnalisation, au sens de l'itinéraire requis, des étapes suivies pour la constitution d'un groupement social légitimé (Douglas, Comment pensent les institutions. Paris, La Découverte.">2004 (1986)), autrement dit fondé et reconnu, prend des voies originales dans le skate et le basket de rue, deux pratiques auto-organisées analysées dans le contexte bisontin. Les groupes constitués sont contextualisés et finalisés dans un agir commun autour d'un projet spécifique. Ils acquièrent une signification sociale à l'interne autour de rituels d'adhésion, mais également à l'externe par une interpellation des pouvoirs publics et une inscription dans la mémoire sportive locale, autant au niveau des espaces, des acteurs et de l'institution fédérale. Dès lors, les sports de rue renouvellent les modes de légitimation institutionnelle en marge des structures et organisations sportives classiques.

### **Abstract**

The process of institutionalization, in the sense of the required trajectory, the phases followed for the constitution of a social legitimized grouping (Douglas, Comment pensent les institutions. Paris, La Découverte.">2004 (1986)), in other words justified and recognized, takes original ways in the skateboard and the street basket, two auto-organized practices were analyzed in the context of Besançon in France. The established groups are adapted and finalized in one to act common around a specific project. They acquire a social meaning in the internal around rites of membership, but also in the extern by a questioning of public authorities and a registration in the local sports memory, so much at the level of spaces, actors and of federal institution. From then on, the sports of street renew the modalities of institutional legitimization outside the structures and classic sports organizations.

URL: <https://www.ethnographiques.org/2010/Vieille-Marchiset>

ISSN : 1961-9162

### **Pour citer cet article :**

Gilles Vieille Marchiset, 2010. « Des marges urbaines à l'institutionnalisation : les pratiques sportives auto-organisées dans la ville de Besançon ».

*ethnographiques.org*, Numéro 20 - septembre 2010

Aux frontières du sport [en ligne].

(<https://www.ethnographiques.org/2010/Vieille-Marchiset> - consulté le 25.05.2020)

*ethnographiques.org* est une revue publiée uniquement en ligne. Les versions pdf ne sont pas toujours en mesure d'intégrer l'ensemble des documents multimédias associés aux articles. Elles ne sauraient donc se substituer aux articles en ligne qui, eux seuls, constituent les versions intégrales et authentiques des articles publiés par la revue.

# **Des marges urbaines à l'institutionnalisation : les pratiques sportives auto-organisées dans la ville de Besançon**

Gilles Vieille Marchiset

## **Sommaire**

- Introduction
- Organisation et ritualisation : une institutionnalisation de l'intérieur
- Pérennisation culturelle et transmission des savoirs
- L'espace comme moyen de légitimation culturelle et politique
- Conclusion
- Notes
- Bibliographie

## Introduction

Depuis une trentaine d'années, les pratiques sportives de rue intègrent les paysages urbains. Elles peuvent conquérir les espaces urbains (rue, place, esplanade) : les joggers, les rollers ou les skateurs s'emparent sporadiquement de ces lieux. D'autres pratiques (basket, football, hockey...) sont plus localisées sur des espaces ouverts — des parcs, des parkings et des terrains équipés ou non. Les pratiquants entretiennent des rapports ambigus envers les pouvoirs en place (Vieille Marchiset, 2003). Ils défient les institutions et semblent renouveler le processus d'institutionnalisation dans un rapport aux autres spécifique.

Dans cet article, il s'agit pour nous de considérer ces groupements sportifs autonomes en insistant sur la constitution d'une autre forme d'institution au sens de Mary Douglas (2004 (1986)). L'institution est considérée comme un « groupement social légitimé » autour d'un « agir commun », qui se cristallise dans le temps et se fixe sur des espaces donnés. Notre hypothèse est la suivante : au niveau des sports de rue s'érige un processus de légitimation et de reconnaissance par le temps imposé, par l'espace conquis, par les groupes mobilisés, par les savoirs transmis, par les pouvoirs publics sollicités. L'institutionnalisation des sports de rue serait alors en action au niveau des formes de cristallisation et de sédimentation de la pratique dans la durée. Elle se révélerait par l'appropriation d'espaces singuliers dans la ville : les sports de rue se fixeraient dans les lieux. Temps et espace ne seraient en outre imprégnés qu'à travers la pérennisation des savoirs dans les mémoires des protagonistes : les valeurs, les normes, les codes et les techniques seraient ainsi transmis par différents médias pour donner corps à une forme culturelle à la fois au-dedans et au dehors de ces groupements. Enfin, le processus ne serait possible qu'en référence à la reconnaissance par des « autres différenciés », c'est-à-dire des acteurs extérieurs à la pratique, notamment les pouvoirs publics. C'est en reliant, dans une perspective systémique, les dimensions temporelles, spatiales, normatives et politiques que le processus d'institutionnalisation dans les sports de rue acquiert du sens en combinant les dimensions internes aux groupes à leur reconnaissance par les pouvoirs publics.

Pour autant, cette quadruple référence n'aboutit pas à une « mise en ordre sportive » par la domestication des liens, des liants, de l'espace et du temps (Parlebas, 1994). Il s'agit en fait d'une forme d'institutionnalisation parallèle qui ne passe pas par l'association ou par l'organisation politique, familiale ou religieuse. Elle renvoie cependant à « un processus par lequel les acteurs et les modèles d'activité sont constitués cognitivement et normativement sur le plan social ; ainsi, ils sont pratiquement tenus pour acquis puisqu'ils sont légitimes et que leurs conduites sont attendues » (Douglas, 2004 (1986) : 80). Les sportifs de rue semblent construire, nous le verrons, des modes de représentations et des normes de fonctionnement progressivement reconnus au sein d'un processus dialectique par les groupes et par les structures publiques en place. Ils n'en demeurent pas moins qu'ils laissent entrevoir un processus d'institutionnalisation différent des normes associatives présentes dans le sport fédéré [1].

Mon propos se base sur une observation ethnographique de la pratique du skate et du *street ball* (ou basket de rue) pendant quinze années dans l'agglomération bisontine. Ma position était celle d'un observateur extérieur non pratiquant. Les données ont été recueillies dès 1996 sur des

carnets de terrain. Parallèlement, de 1997 à 2000, une série d'entretiens approfondis ont été effectués auprès de pratiquants (le plus souvent des hommes de 14 à 25 ans, lycéens ou étudiants, en réussite sociale [2]) et de responsables politiques et associatifs (élus et directeurs des services territoriaux concernés, présidents de clubs et de comités sportifs). Mon optique vise ici à réinterroger ces données pour mieux comprendre le processus d'institutionnalisation à l'œuvre au niveau des pratiques sportives auto-organisées dans les villes contemporaines. En complément, l'étude systématique de sites Internet spécialisés a ouvert depuis 2005 de nouvelles perspectives d'interprétation. Ces différentes sources m'ont amené à réfléchir *a posteriori* sur le passage de pratiques confidentielles à leurs reconnaissances publiques en interrogeant les modes d'institutionnalisation à l'œuvre.

A partir de l'analyse des modes de fonctionnement des « micro-rituels », j'analyserai d'abord l'institutionnalisation produite à l'intérieur des groupes. Ensuite, je me centrerai sur les modalités de transmission qui pérennisent les pratiques et marquent les mémoires à l'intérieur comme à l'extérieur. Je finirai par l'analyse du rôle de l'appropriation spatiale dans le processus d'institutionnalisation vis-à-vis de l'extérieur.

### **Organisation et ritualisation : une institutionnalisation de l'intérieur**

Le processus d'institutionnalisation s'engage au moment où les groupes de sportifs de rue vont gérer collectivement leurs pratiques. Comme le précise Sartre (1960), les « collectifs en fusion » prennent progressivement forme par la praxis pour donner naissance à l'institutionnalisation. Les groupes se structurent alors autour de normes, de règles et de codes dans et par l'action.

Il serait erroné de croire comme le sens commun le laisse entrevoir que ces pratiquants informels n'ont aucune organisation : parler d'inorganisés est alors un contre-sens qu'il s'agit de dépasser rapidement. L'activité est règlementée de manière territorialisée et négociée. L'ordre de passage ou le sens de circulation en skate est perceptible à l'œil averti. L'espace de jeu et les règles de contact sont connus par tous les basketteurs habitués des *playgrounds*, ces espaces sportifs ouverts aménagés avec des panneaux adéquats [3]. Les tensions et contestations sont gérées par le groupe qui contrôle les dissidents. Sans paroles, l'équilibre de la pratique est collectivement préservé par des rappels à l'ordre clairs pour tous. Un geste de la main, un regard prononcé sur le fautif régulent les déviances en skate. Le ballon est donné à l'adversaire par les coéquipiers du coupable dès qu'il y a un dérapage avéré. Cette auto-régulation est à la base du fonctionnement des collectifs informels (Tremoulinas, 2008), mais ne suffit pas pour aboutir à une institutionnalisation de l'intérieur.

L'observation assidue de nos terrains en skate et en basket de rue nous amène à déceler des répétitions de conduites, des habitudes dans la gestion de la pratique. Les horaires d'abord : chacun connaît les moments propices pour s'adonner à son activité favorite sur des lieux précis sur lesquels nous reviendrons. Lors des belles journées de printemps et d'été à Besançon, dans le *skate park* et les *playgrounds* du centre-ville (Isembart, Chamars), la fin d'après-midi est réservée à l'élite qui se distingue par sa virtuosité et sa connaissance des techniques, des codes et du langage spécifiques. Le mercredi après-midi est également réservé

en quelque sorte à ces pratiquants entraînés. Le reste du temps, moins prestigieux aux yeux des protagonistes, est ouvert aux plus jeunes et aux débutants. L'observation des néophytes fait état du manque de maîtrise non seulement des techniques, mais également des codes. Parfois accompagnés d'un membre de la famille (parent, grand frère...), ils tentent des figures de skate tout en jetant des regards interrogateurs sur les passants et sur les autres pratiquants. En basket, ils utilisent les parents ou les pairs comme partenaires improvisés pour engager des tirs en course maladroits. Parfois, ils se risquent à pratiquer avec les plus aguerris, mais se voient vite dans l'obligation d'abandonner face aux décalages techniques et aux conduites d'intimidation engagée.

---

**Encadré n°1 : Des espaces réservés et organisés (Relevé ethnographique, avril-mai 2002).**

A Isebart, près du centre-ville bisontin, à proximité du Doubs, le lieu de pratique, composé de deux terrains de basket-ball sur la largeur d'un terrain de handball, est entouré de grillages, qui le séparent de la route et du parking voisin. Un samedi après-midi, un enfant d'environ huit à neuf ans est venu faire du vélo avec son frère à Isebart. L'enfant jouait avec son grand frère en utilisant le terrain le plus prestigieux du site, celui situé vers la sortie côté route. Arrivés sur les lieux, les habitués du site ont progressivement commencé à faire quelques tirs lointains pour signifier leur présence aux jeunes intrus. Par la suite, les basketteurs ont engagé quelques tirs en course en ralentissant la technique d'exécution afin de ne pas mettre en péril les enfants toujours présents sous le panneau. Après plusieurs tentatives de rappel à l'ordre par le regard, l'un des basketteurs, lors d'une contre-attaque, s'est élancé face au "bambin" apeuré, qui alors a vite compris que l'espace, qu'il utilisait malencontreusement, était "réservé" pour d'autres.

A un autre moment, pendant les vacances de Pâques, plusieurs jeunes, apparemment étrangers à la ville, se sont retrouvés pour jouer au football en début d'après-midi. Ils utilisaient les cages de hand-ball et le terrain en longueur, bloquant l'accès des deux terrains de basket, organisés de façon classique sur la largeur. Vers treize heures trente, les habitués du « playground » d'Isebart sont arrivés et ont débuté un étonnant processus d'appropriation ritualisée. Les premiers basketteurs se sont installés sous un panier pour s'échauffer en effectuant quelques tirs à mi-distance. Puis, ils ont commencé des tirs en course avec nécessairement beaucoup d'élan sur la moitié du terrain. Bien évidemment, pendant ce temps, d'autres basketteurs continuaient à arriver. Les uns saluaient les autres avec beaucoup de bruit et de parade, tout en jetant des regards inquisiteurs sur les intrus. Tout se passait comme s'ils voulaient montrer qu'ils se connaissaient. Quelques commentaires incisifs sur le ballon de football, qui passait dangereusement sous les panneaux, ont achevé d'intimider les footballeurs en infériorité numérique, qui sont alors partis.

L'arrivée des virtuoses est accompagnée d'un ballet de saluts

ostentatoires, visant à faire part de son degré de connaissance et de reconnaissance sur le site. Chaque acteur dépose alors ses affaires (sacs, blouson, bouteille...) à un endroit défini. L'espace est bien marqué par ses habitudes. Le point de départ est précis, autant pour les skateurs que pour les basketteurs. À une différence près : le skate est une pratique individuelle vécue collectivement, le *street ball* est une pratique collective vécue individuellement. Pour la première, l'autre est un spectateur qui donne du sens à la mise en scène et à l'acrobatie. Pour la seconde, l'autre est un partenaire pour aboutir à l'exploit technique individuel. Le groupe et son organisation sont donc admis pour faire briller l'individu selon un scénario bien huilé. Les départs sont également réglementés : un bref salut suffit, même en cas d'arrêt subit admis par tous.

---

**Encadré n°2 : Des modes d'entrée spécifiques (Relevé ethnographique, juin 1999).**

Le propos engagé avec Sébastien (16 ans) est éloquent. Il m'a raconté comment il avait été testé à son arrivée à Besançon. Il était pourtant très bon basketteur. Systématiquement, il était défié du regard pendant le jeu. « Il a fallu que je travaille dur pour que je puisse répondre sur le terrain », se rappelle-t-il. A ce moment, Youssef (17 ans) intervient : « il fallait bien qu'il montre ce qu'il avait dans le ventre ». « Des fois, poursuit-il, on pousse l'autre, on le chambre jusqu'à ce qu'il prenne la mouche ».

À un autre moment, sur un playground d'un quartier populaire à l'ouest de Besançon, l'observation d'un long ballet de un contre un, mêlant dribbles agressifs et tirs en course toujours plus spectaculaires, a éveillé mon attention sur l'omniprésence des défis dans les sports de rue. Un joueur, habitué des lieux et visiblement très habile, accaparait le ballon et se présentait systématiquement devant un autre jeune que je n'avais jamais vu sur le site. Le premier gérait le défi en utilisant les autres comme relais temporaire et en donnant le ballon au nouveau venu. Le combat était intense entre ces deux joueurs de même gabarit et de même niveau technique. Les autres protagonistes souvent privés de ballon se contentaient d'observer la joute nécessaire à leurs yeux pour que le nouveau soit intégré sur le site. Tout se passe comme s'il fallait tester les entrées et ensuite confirmer son appartenance au groupe des habitués !

Les mises en scène évoquées précédemment nous amènent à parler, avec Claude Javeau (2001), de « micro-rituels » prépondérants dans le processus d'institutionnalisation. Il n'y a pas de cérémonies de passage, mais des conduites répétitives et essentielles pour se faire reconnaître par les pairs.

Dès lors, les défis constants observés aussi bien en skate qu'en *streetball* rappellent les rites d'affirmation et de confirmation relevés par Erving Goffman (1974). Les nouveaux venus sur les sites sont testés afin de prendre place dans le groupe. Régulièrement, les joueurs se repositionnent au gré des évolutions de ce que j'ai qualifié ailleurs de « groupements de circonstance » (Vieille Marchiset, Cretin, 2007), puisqu'ils

n'existent qu'en référence à la pratique sportive de rue et que leur format évolue rapidement. Dès lors, ces « micro-rituels » permettent aux joueurs d'intégrer une hiérarchie symbolique basée sur des dimensions performantes et esthétiques : le niveau des uns et des autres est connu et reconnu de tous. La compétition est alors dissimulée même si elle semble rejetée. En fait, elle reste omniprésente dans ces défis ritualisés constants, qui donnent aux uns et aux autres un « capital symbolique » dans la pratique sportive de rue.

En outre, comme le note Pierre Bourdieu, « parler de rite d'institution, c'est indiquer que tout rite tend à consacrer ou à légitimer, c'est-à-dire méconnaître en tant qu'arbitraire et reconnaître en tant que légitime, naturelle une limite arbitraire » (Bourdieu, 1982 : 58). Précisément, dans les sports de rue, cette ritualisation permet de légitimer les groupes de l'intérieur. Elle sépare et différencie le dedans et le dehors, l'intérieur et l'extérieur. Tout se passe comme si ces habitudes décrites plus haut amenaient à entrer dans un monde ludique et sportif, dont les modes d'action ne sont connus que des acteurs eux-mêmes. Ces « micro-rituels » donnent un sens et une unité aux groupes : ils sont intériorisés et automatisés à l'intérieur et invisibles de l'extérieur. Pour les skateurs comme pour les basketteurs, il s'agit également de consacrer la différence entre un avant et un après : en fait, les modes d'engagement dans la pratique prennent la forme d'une mise en condition pour entrer rituellement dans la pratique. Chacun prend alors place dans l'espace et dans le collectif selon une procédure bien établie. Et se retire selon des règles spécifiques de la même manière. À ce niveau, ces « micro-rituels » sont autant de procédures de légitimation qui se sédimentent dans le temps pour faire émerger une institutionnalisation singulière sur ces espaces sportifs ouverts. La dimension temporelle est alors essentielle à la pérennité du caractère légitime du groupe à la fois pour les protagonistes, mais aussi pour les acteurs extérieurs à la pratique, qu'ils soient spectateurs ou décideurs.

### **Pérennisation culturelle et transmission des savoirs**

Le processus d'institutionnalisation s'appuie sur des savoirs reconnus et pérennes. Il s'agit d'une « pensée institutionnelle » transmise plus ou moins formellement : ces connaissances manifestes imprègnent les mémoires des acteurs et traversent le temps et les différentes générations. Ces savoirs légitimés sont au cœur du façonnement institutionnel. Comme le précise Max Weber (1971 (1919)), ils sont le plus souvent rationalisés dans les institutions bureaucratiques des sociétés modernes. Mais, dans les groupements auto-organisés des sports de rue, les savoirs transmis, autant au niveau des valeurs que des techniques, ne sont pas formalisés, clairement définis ou écrits. Ils sont au cœur d'une transmission flottante autant sur le fond que sur la forme (Debray, 1997).

Au premier niveau apparaît d'abord la référence aux techniques, facette visible des appropriations spécifiques. La maîtrise des savoir-faire en skate (notamment le *holly*, cette manière de soulever le *skate board* grâce aux appuis pédestres sur la planche flexible en bois d'érable) et en basket (poussée modulée pour le dribble, passe à deux mains, tir en course, contre ou *cake*, *smash* ou *dunk*) est le fruit d'un long apprentissage. Le temps de pratique est important, notamment lorsque la météo est clémente. Parfois, aux dires des personnes interviewées, la pratique peut prendre cinq heures journalières, notamment pendant les



vacances scolaires et universitaires. L'intensité est alors au service de la virtuosité et de la performance, non pas dans l'efficacité et le score, mais dans l'esthétisme et l'élévation [4]. Il s'agit de *performer* au sens anglais du terme. Cette norme de fonctionnement est le cœur des transmissions dans les sports de rue. L'important est d'assurer le spectacle, même éphémère, quitte à répéter et à échouer souvent. L'essentiel est de réussir la figure la plus recherchée et la plus spectaculaire.

Au niveau du processus de transmission, l'imitation est la procédure la plus courante ; elle rejoint les modes d'apprentissage rencontrés dans les métiers traditionnels (Delbos, Jorion, 1984 ; Jacques-Jouvenot, 1997). L'essentiel est de regarder faire pour ensuite exécuter à son tour. Dès nos premières investigations, j'ai constaté que la méthode d'essais et d'erreurs est la plus usitée. Les anciens sont alors des références pour les nouveaux venus. Ils sont des modèles et peuvent donner des conseils, notamment aux espoirs du site, ces pratiquants aux forts potentiels. Tout se passe d'ailleurs comme si certains étaient finalement élus comme relais de transmission des savoirs maîtrisés par les anciens. La chaîne de la transmission n'est jamais rompue sur les sites de sports de rue de notre échantillon : depuis la fin des années 1980, les savoirs se reproduisent par un échange entre anciens et nouveaux venus ; ces dons et contre-dons, essentiels dans le triptyque maussien (donner, recevoir, rendre) s'appuient sur une forme de « dette positive ». (Godbout, 2000). Les progrès des individus et les évolutions des activités ne sont alors qu'une question de répétition et d'adaptation. Là se trouve une caractéristique singulière des sports de rue : ceux-ci laissent une place importante à l'innovation et à la personnalisation des savoirs transmis. Chacun donne une touche personnelle aux figures et aux matériels utilisés (le dribble et le ballon en basket par exemple). Le patrimoine de techniques s'enrichit alors au gré des innovations des plus habiles. A noter que la logique du défi, omniprésente autant en skate qu'en basket, amène les uns et les autres à faire preuve d'originalité et de virtuosité dans une spirale de la nouveauté afin de laisser, pour les meilleurs, une empreinte novatrice et indélébile.

Pour autant, ce mode de transmission visible dès le début de nos enquêtes au début des années 1990 s'est profondément complexifié et enrichi avec l'avènement des nouvelles technologies de l'information (Cretin, 2007). La référence aux vidéos a d'abord enrichi les modes de transmission. Nos investigations chez les basketteurs bisontins dans le milieu des années 1990 nous ont permis d'identifier un travail d'apprentissage à partir des matchs télévisés de NBA enregistrés sur cassettes VHS et échangés entre eux [5]. Grâce aux ralentis, les gestuelles sont alors décortiquées seul ou dans des petits groupes, dans lesquels chacun donne son avis pour un transfert futur sur le terrain. Au-delà de la technique transmise, c'est un univers du basket professionnel avec son lot de produits dérivés qui est pris en référence, notamment dans l'achat des chaussures spécialisées. Les valeurs libérales sont bien ici transmises par l'image, bien loin de la dissidence initialement perçue dans le basket de rue. Cette référence au marché (*street wear* par exemple) illustre l'ambivalence de la position des sportifs de rue vis-à-vis de la norme : les positions contestataires de surface se combinent, voire entrent en contradiction, avec la fascination pour l'objet (la planche, les chaussures, les vêtements) dans une vision purement marchande (Vieille Marchiset, Cretin, 2007).

---

**Encadré n°3 : Conversation autour d'une figure : l'exemple du *manual*  
(soulever l'avant de la planche tout en roulant).**

Source : <http://skateboarding.forumactif.fr>

« *Sujet : Positionnement pour le manual Mer 21 Oct 2008 - 21:49*

Salut,

comment faut-il placer ses pieds pour faire un manual ? Et pour faire monter l'avant je met ma masse (c'est le terme que on est censé utilisé) à l'arrière ou je soulève juste le pied avant ?

++

*Sujet : Re : Positionnement pour le manual Jeu 22 Oct 2008 - 7:26*

Faut déjà avoir un bon équilibre.

Puis il me semble que tu dois appuyer sur le tail mais pas répartir ton poids sur un seul côté.

*Sujet : Re : Positionnement pour le manual Dim 25 Oct 2008 - 13:04*

moi pour le mien, je met mon pied arrière sur les deux vis les plus proches du tail

et pour le pied avant ça dépend, et je fais 9 m

maitrise:

-ollie (30-40 cm)

-ollie 180

-manual (10-15 sec)

-fakie ollie

-rock

-rock'n'roll

-50-50

apprend:

-kickflip (plus que la replaque du pied avant)

-shove-it (presque)

-boneless (j'ai arrêté ça sert à rien)

- tous les fakie (ollie, shove-it...)

*Sujet : Re : Positionnement pour le manual Dim 25 Oct 2008 - 19:19*

Pour s'entraîner au début pour les manuals, il vaut mieux écarter les pieds pour un meilleur équilibre : le pied arrière à plat sur le tail, et le pied avant à peu près au niveau des vis avant, à plat aussi (un peu évident ça... ^^) »

Commentaire : Le vocabulaire technique est difficile d'accès et relève de l'initié : « c'est le terme que l'on est censé utiliser », dit le premier. Le rôle des pieds est bien mis en exergue. À noter également, qu'apparaît clairement ici la logique de performance chez le troisième intervenant qui se définit par les figures, la hauteur d'exécution et la longueur des sauts et des modes de déplacements.

Depuis le début des années 2000, les voies de transmission évoluent pour donner la prévalence à Internet (messagerie, MSN, blogs et vidéos en

ligne). Ce continent virtuel ouvre de nouvelles perspectives pour la pérennisation de techniques, des normes et des valeurs des sports urbains autonomes : les mêmes savoirs sont alors diffusés par ce nouveau média qui se combine facilement avec les apprentissages *in situ* par imitation. Le cas de skateurs analysé par Sébastien Cretin (2007) illustre la tendance : grâce à une séquence d'interviews devant les sites Internet utilisés, ce jeune chercheur analyse les modes d'utilisation des images et des échanges via Internet. La proximité est de mise : les conseils et les échanges d'informations permettent non seulement de mieux saisir les techniques, mais également d'intégrer les savoirs essentiels pour se faire reconnaître sur les lieux les plus prestigieux (les *spots*). Dès lors, ces nouveaux chemins virtuels d'apprentissage renforcent la diffusion, la pérennisation d'un certain type de savoirs indispensables au processus d'institutionnalisation.

En effet, contrairement aux savoirs des institutions bureaucratiques, analysés par Max Weber (1971 (1919)), les éléments transmis dans les sports de rue ne sont pas rationalisés. Ils ne font pas appel à la classification, à la hiérarchisation, à l'abstraction. Ils ne sont pas enseignés par un personnel formé et reconnu dans un cadre déterminé. En fait, les sports de rue (re)donnent une place à des savoirs non rationalisés, fluides et modelables : ceux-ci ne sont pas clairement formalisés et doivent être acquis avec le temps dans la confrontation réelle ou virtuelle avec les pairs. Même si les supports évoluent, l'image est, comme dans les apprentissages religieux d'antan (Debray, 1997), prépondérante. S'actualise alors une forme de ré-enchantement du monde dans laquelle l'institutionnalisation laisse une large part à la référence aux icônes de la pratique. Les champions, de Michael Jordan en basket à Tony Hawks en skate, sont alors des modèles pour transmettre des techniques et des valeurs communes. Les apprentissages débordent pourtant le champ de la pratique pour se référer aux rapports souvent complexes avec des institutions séculaires, notamment politiques. À ce niveau, le rapport aux pouvoirs publics génère un autre espace de légitimation par l'extérieur.

### **L'espace comme moyen de légitimation culturelle et politique**

Les relations des sportifs de rue avec les pouvoirs publics sont souvent ramenées aux conflits dans l'espace public. Il est vrai que les acteurs eux-mêmes aiment à rappeler les épisodes d'opposition virulente avec les usagers, les forces de l'ordre, les élus. Ces séquences sont autant de références constamment rappelées, qui confortent ainsi l'image tronquée d'une dissidence bien factice. Pour autant, des cas de négociation avec les acteurs communaux sont fréquents (Vieille Marchiset, 2003, Jaccoud, 2004), notamment à l'occasion de la construction et de l'entretien des équipements sportifs (les *playgrounds*, les *skate parks*). A ces occasions, de nombreuses incompréhensions ont été enregistrées lors de nos enquêtes de terrain. Le propos de ce conseiller technique de la ligue de Franche-Comté de basket-ball en 1999 illustre la position, fréquente encore aujourd'hui, des institutions fédérales :

« Il faut savoir quelles relations on entretient avec les marginaux du sport, qui sont en marge des volontés institutionnelles. Les dernières volontés sont de se rapprocher de ces marginaux et de les rendre moins marginaux. Les fédés désirent se rapprocher d'eux. »

Comme le note Jean-Charles Basson et Andy Smith en 1998, une opposition fonctionnelle éloigne les protagonistes : les uns imposant un fonctionnement associatif, les autres revendiquant un déni du club. A ce niveau, un véritable discours de sourds a longtemps prévalu, notamment pour la pratique du skate. Progressivement, les collectivités se sont appropriées la logique des sportifs auto-organisés en reconnaissant leurs besoins d'équipements adaptés. Trois modèles de traitement politique ont pu être identifiés (Vieille Marchiset, 2003, 2009) : l'aveuglement, l'impératif associatif, l'accompagnement et l'aménagement.

Le premier est basé sur l'interdiction et la marginalisation des pratiquants informels perçus comme dissidents [6] : il n'est plus aujourd'hui de mise.

Le second impose la création d'associations pour devenir un interlocuteur valable (ce modèle est dominant jusqu'au début des années 2000) : plusieurs organisations ont ainsi vu le jour dans cette perspective sur notre terrain d'enquête (*Association Besançon Basket, Fair Street* jusqu'aux débuts des années 2000, puis *l'Association des sports extrêmes du Besançon*).

Le troisième valorise le dialogue avec les sportifs afin de répondre à leurs revendications, notamment en matière d'aménagements de nouveaux espaces sportifs ouverts. Les pouvoirs publics sollicitent alors des acteurs emblématiques souvent proches des logiques institutionnelles de par leur origine sociale, leur réussite scolaire ou leur milieu professionnel. Les étudiants, les cadres, les commerçants sont le plus souvent les représentants de ces pratiques auto-organisées urbaines auprès des collectivités locales.

Des politiques de concertation sont alors initiées pour déterminer l'emplacement dans la ville, le choix des équipements spécifiques (panneaux en basket, modules et espacements en skate) et le mode de gestion des équipements (entrée libre, gestion associative, encadrement municipal). À ce niveau, le premier aspect est le plus polémique, puisque souvent les espaces sportifs ouverts sont transférés dans les périphéries urbaines, préservant alors les espaces à forte densité et à forte valeur immobilière. Pour le reste, des compromis bien encadrés (notamment en termes financiers) sont aisément trouvés. Ces démarches participatives sont le plus souvent engagées, même si elles souffrent encore d'imperfections notées par les acteurs.

---

#### **Encadré no 4 : Les trois âges des lieux de skate bisontins.**

Dans les années 1980, le skate à Besançon restait marginal et les premiers passionnés se réunissaient, selon nos informateurs, sous le stade Léo Lagrange, principale enceinte sportive à cette époque. Quelques obstacles de fortune permettaient l'exécution de figures sommaires, essentiellement des sauts simples. Lors du deuxième âge du skate au début des années 1990, un skate park a été construit dans le quartier populaire de Planoise, excentré à l'ouest de la ville. La démarche de construction de cet équipement révèle les préjugés de ces années-là. En effet, suite à une proposition du Conseil bisontin des Jeunes, la municipalité va faciliter la mise en place de cet équipement en banlieue pour bénéficier des aides étatiques de la Politique de la Ville. Un financement croisé intégrant l'opération J-Sport de l'État est alors engagé à raison de 145 000 francs de l'époque (200 000 francs restant à la charge de la municipalité). La localisation résulte alors d'un effet d'aubaine (bénéficiaire des aides de la Politique de la Ville) et d'une représentation erronée (les sports de rue se pratiquent en banlieue). Or, cette mise en périphérie du skate va provoquer des conflits entre les skateurs, issus des zones résidentielles essentiellement et les locaux, insensibles à la culture du skate. Au bout de 2 ans, l'espace devient une friche sportive. Très rapidement, il sera rasé pour laisser place aujourd'hui à la construction d'une maison de quartier. Suite à cet échec coûteux (plus de 700 000 francs aux dires du directeur du service des sports de l'époque), la municipalité va favoriser la construction d'un nouveau skate park en 1998. Suite à des plaintes des agents administratifs, excédés par le bruit du skate sur l'esplanade des Droits de l'homme près des services de la Mairie, une démarche d'écoute et d'accompagnement est engagée en 1997. D'emblée, un lieu central est accepté par les protagonistes : l'espace Chamars, ancien lieu de promenade et de manifestation culturelle et sportive, devenu aujourd'hui un parking. Une enveloppe financière de 350 000 francs est allouée. S'y ajoutent des frais de terrassement, de goudronnage et de grillage (environ 100 000 francs). La démarche participative engagée est appréciée, même si, dans la presse locale, les skateurs relèvent des problèmes d'entretien et regrettent le manque de distance entre les modules limitant les prises d'élan. Le succès est au rendez-vous, à tel point que l'équipement sature vite les jours d'affluence l'été. En 2005, en raison d'une détérioration des modules, un nouveau skate park est construit dans les mêmes conditions (voir <http://www.youtube.com/watch?v=7eWI...>) : il est situé à 200 mètres du précédent, sous le pont Charles de Gaulle, enjambant le Doubs à l'est. À ce titre, il est placé judicieusement à distance des habitations, mais reste visible et propice à la mise en scène, dont nous avons déjà souligné l'importance dans les sports de rue. L'essentiel est d'être vu, même si les passants rejoignant leur voiture ne regardent que discrètement ces pratiquants particuliers.

Ce rappel rapide des phases de construction des *skate parks* bisontins renvoie au processus de légitimation publique, essentiel dans le cadre de l'institutionnalisation des sports de rue. En effet, la légitimation spatiale passe d'abord par une conquête progressive de lieux centraux : la Mairie

pour le skate et l'immeuble le plus prestigieux à Besançon au nom évocateur (Le Président, situé au sud de la Gare SNCF). Il s'agit de passer de la périphérie au centre, d'espaces sans histoire à des lieux connus de tous, notamment dans leurs composantes récréatives (promenade, spectacles ambulants). Ensuite, la reconnaissance par une localisation autorisant une visibilité bien marquée. Le but est d'entrer dans la mémoire collective, d'exister par une occupation régulière des lieux. Il faut se faire voir, se faire remarquer, notamment par le nombre des protagonistes, par la virtuosité des techniques, par le bruit des roulements. En prenant possession de ces espaces, les sports de rue intègrent le processus d'institutionnalisation. Cette démarche durable se combine à des appropriations plus éphémères lors de tournois ou *contests* organisés régulièrement. Le cas du *Street tour*, organisé par différentes associations et par la ville de Besançon, illustre le propos. Ce tournoi de basket de rue, organisé dans les différents quartiers de la commune, se combine avec différentes manifestations de cultures urbaines (hip-hop, graff, skate) : il se termine sur une place centrale de la ville (Huit-septembre, Révolution). Voir <http://www.youtube.com/watch?v=PtR-nXjgS5o>. L'appropriation spatiale est ponctuelle, mais elle conforte la reconnaissance par l'espace auprès des pouvoirs publics et des habitants de la ville. Les lieux de sport de rue prennent alors place à la fois géographiquement et mentalement. L'institutionnalisation des sports de rue passe par l'espace et intègre les mémoires des uns et des autres. La légitimation de la pratique et des groupes est alors couronnée de l'extérieur.

## Conclusion

L'enjeu initial du propos visait à dévoiler le processus d'institutionnalisation et de légitimation à l'œuvre dans les sports de rue. Souvent perçus comme inorganisés et conçus en opposition aux institutions classiques (fédérations, collectivités, école), ceux-ci recèlent en fait une institutionnalisation de l'intérieur par l'organisation et la ritualisation des relations sociales sur des lieux de pratique donnés et par la pérennisation des techniques et des valeurs dans une transmission à double face : réelle et virtuelle. Les groupes de sportifs auto-organisés dans la ville acquièrent donc une cohérence et une unité reconnues par les pairs dans le temps (dimension diachronique) et dans l'espace (dimension synchronique). La légitimité institutionnelle est dialectiquement reliée à une reconnaissance par l'extérieur. Elle passe par le recours au politique dans la conquête de lieux de pratique dans la ville : leur localisation à proximité de lieux récréatifs et au vu de tous les intègre dans le paysage culturel urbain. Progressivement, en référence à nos investigations bisontines, les sports de rue prennent position dans l'espace institutionnel et acquièrent ainsi une légitimité politique. Néanmoins, l'institutionnalisation reste partielle et incomplète : le processus décrit ne semble pas pourtant produire des institutions pérennes et reconnues comme telles.

Les sports de rue peuvent-ils générer tout de même une nouvelle forme d'institution sportive ? L'émergence d'associations s'appuyant sur les pratiques sportives de rue a laissé supposer qu'une « mise en ordre fédérale » serait à l'œuvre. Les premières associations bisontines, visant à coordonner la pratique et à devenir des interlocuteurs des collectivités locales, ont pris un visage trop fédéral pour absorber la pratique dans sa globalité. La mise en institution par l'association ne concerne qu'un pan

minoritaire de l'évolution des sports de rue. Le plus souvent, le processus de légitimation et d'institutionnalisation fait référence aux logiques soulignées dans la démonstration précédente. Ne faut-il pas alors considérer ces groupements comme de nouvelles formes institutionnelles non associatives, structurées autour de buts et de modes d'action communs ? Les sports de rue seraient alors assimilables aux coordinations informelles omniprésentes dans les mouvements sociaux contemporains. Ils sont ainsi une nouvelle figure des institutions en gestation : au-delà de l'individualisation des références et de la surabondance événementielle et spatiale, cet aspect serait peut-être une autre caractéristique des sociétés surmodernes (Augé, 1992).

## Notes

[1] A noter que l'institutionnalisation du sport compétitif a suivi des voies différentes en Grande Bretagne comme en France (Gasparini, dir., 2007).

[2] Pour les quatre cinquièmes de l'échantillon interrogé lors d'une enquête par questionnaire dans le cadre de ma thèse, la mobilité sociale est ascendante (Vieille Marchiset, 2003).

[3] Plusieurs générations d'équipements sportifs ouverts sont présentes dans les villes françaises : les plateaux EPS, les J-Sports et les aires sportives polyvalentes colorées commercialisées actuellement (Vieille Marchiset, 2008).

[4] Cette lutte contre la gravité est une constante des activités sportives auto-organisées, basées sur la mise en scène et le défi aérien.

[5] Les matchs étaient enregistrés sur Canal + la nuit et visionnés régulièrement par la suite.

[6] Cette représentation restait prégnante à la fin des années 1990 dans les pays anglo-saxons (Beals, 1995, Borden, 2001).

## Bibliographie

AUGE Marc, 1992. *Non lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*. Paris, Seuil.

AUGE Marc, 1994. *Pour une anthropologie des mondes contemporains*. Paris, Aubier.

BASSON Jean-Charles, SMITH Andy, 1998. « La socialisation par le sport : Revers et contre-pied », *Les Annales de la recherche urbaine*, 79, pp.33-40.

BEALS Betty, 1995. « Disqualifying the Official : An Exploration of Social Resistance through the Subculture of Skateboarding », *Sociology of Sport Journal*, 12, pp.252-267.

BORDEN Ian, 2001. *Skateboarding in the City. Architecture of the Body*. New York, Oxford.

BOURDIEU Pierre, 1982. « Les rites comme actes d'institution », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 43, juin, pp.58-63.

CALOGIROU Claire, TOUCHE Marc, 1995. « Sport-passion dans la ville : Le skate-board », *Terrain « Des sports »*, 25, pp. 37-48.

CRETIN Sébastien, 2007. *La transmission dans la glisse urbaine*. Thèse de sociologie, Université de Franche-Comté.

DEBRAY Régis, 1997. *Transmettre*. Paris, Odile Jacob.

DELBOS Geneviève, JORION Paul, 1984. *La transmission des savoirs*. Paris,



- Ed. Maison des sciences de l'homme.
- DOUGLAS Mary, 2004 [1986]. *Comment pensent les institutions*. Paris, La Découverte.
- FIZE Michel, 1993. *Les bandes : l'« entre soi » adolescent*. Paris, Epi.
- GASPARINI William (dir.), 2007. *L'institutionnalisation des pratiques sportives et de loisir*. Paris, Le Manuscrit.
- GODBOUT Jacques, 2000. *Le don, la dette et l'identité*. Montréal et Paris, Boréal/La Découverte.
- GOFFMAN Erving, 1974. *Les rites d'interaction*. Paris, Minuit.
- GRIFFET Jean, 1997. « Le second sens du sport », *Sociétés*, 55, pp.5-12.
- JACCOUD Christophe, 2004. *Petite production sportive et action publique urbaine. Une analyse sociologique dans trois villes suisses*. Thèse de doctorat es sciences de l'Université de Lausanne.
- JACQUES-JOUVENOT Dominique, 1997. *Le choix du successeur*. Paris, L'Harmattan.
- JAVEAU Claude, 2001. *Le bricolage du social. Un traité de sociologie*. Paris, PUF.
- LAURENT Julien, 2008. *Le skateboard à Montpellier. Approches ethnosociologiques de populations, pratiques et espaces en tension*. Thèse de sociologie de l'Université de Poitiers.
- LE POGAM Yves, 1999. « Rites du sport et générativité du social », *Corps et culture*, 4, article en ligne consulté le 8 juin 2009.  
<http://corpsetculture.revues.org/618>
- OLSON Mancur, 1971. *The logic of collective action. Public goods and the theory of groups*. Harvard University Press.
- PARLEBAS Pierre, 1994. « La mise en ordre sportive », in AUGUSTIN J.P., CALLEDE J.P. (dir.), *Sport, action collective et relation sociale*. Bordeaux, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, pp. 39-46.
- PEDRAZZINI Yves, 2001. *Rollers et skateurs : Sociologie du hors piste urbain*. Paris, L'Harmattan.
- RIVIERE Claude, 1992. « Le rite enchantant la concorde », *Cahiers internationaux de Sociologie*, vol XCII, pp. 5-29.
- RIZK Hadi, 1996. *La constitution de l'être social. Le statut ontologique du collectif dans la Critique de la raison dialectique*. Paris, Éditions Kimé.
- SARTRE Jean-Paul, 1960. *Critique de la raison dialectique*. Paris, Gallimard.
- TREMOULINAS Alexis, 2008. « La construction locale d'un ordre social. Négociations de parties de football », *L'Année sociologique*, Vol. 58, 2, pp.

267-298.

TURMEL André, 1997. « Le retour du concept d'institution », in TURMEL A. (dir.), *Culture, institution et savoir. Culture française d'Amérique*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, pp.2-32.

VIEILLE MARCHISET Gilles, 2003. *Sports de rue et pouvoirs sportifs*. Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté.

VIEILLE MARCHISET Gilles, 2008. « La construction sociale des espaces sportifs ouverts dans la ville. Enjeux politiques et liens sociaux en question », *L'homme et la société*, 165-166, juillet, pp.141-160.

VIEILLE MARCHISET Gilles, 2009. « La stigmatisation d'une jeunesse dans la ville. Imaginaires sociaux et enjeux politiques autour des pratiques sportives autonomes », in *Les âmes mal nées. Jeunesse et délinquance urbaine en France (XIXe-XXIe siècle)*. Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, pp.165-182.

VIEILLE MARCHISET Gilles, CRETIN Sébastien, 2007. « L'ambivalence des sports de rue dans les sociétés surmodernes. Le cas de la France », *Loisir et société, Society and leisure*, Vol. 29, 2, pp.377-399.

WEBER Max, 1971 [1919]. *Économie et société*. Paris, Plon.